

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **17^e** jour du mois de **novembre** de l'an **2025**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences : M. François Pinard, maire
M. Alain Côté, conseiller
M. Sylvain Crête, conseiller
Mme Sarah Levasseur, conseillère
M. Adrien Beaudoin, conseiller
Mme Sabrina Lareau, conseillère
Mme Maryline Royer, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. François Pinard, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il félicite également le nouveau conseil pour leur mandat 2025-2029 et remercie la population.

Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2025-11-190

1.1 Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par M. Adrien Beaudoin
Appuyé par Mme Sabrina Lareau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025
2. **RAPPORT(S) DES COMITÉ(S) ET REPRÉSENTATIONS DU MOIS DES MEMBRES DU CONSEIL**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**
 - 4.1. Adoption des comptes à payer – Octobre 2025
 - 4.2. Journal de facturation – Octobre 2025
 - 4.3. Renouvellement du contrat d'assurance avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - 4.4. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027 à 2028-2029 du Centre de services scolaires des Sommets (CSSS)
 - 4.5. Répartition des dossiers municipaux
 - 4.6. Nomination d'un maire suppléant
 - 4.7. Désignation et délégation de la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
 - 4.8. Modification des signataires au compte de la Municipalité
 - 4.9. Nomination du conseiller siégeant à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux
 - 4.10. Renouvellement du contrat avec PG Solution / Infotech pour le logiciel informatique de la Municipalité
 - 4.11. Participation au souper de Noël de la FADOQ

5. **LÉGISLATION**
 - 5.1. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Reddition de comptes
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1. Renouvellement du contrat avec Biogénie Groupe Ortec pour la disposition du compost
 - 8.2. Renouvellement du contrat avec Waste Management pour la disposition des déchets
9. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1. Liste des permis émis du mois d'octobre 2025
 - 9.2. Nomination au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
10. **LOISIRS ET CULTURE – AUCUN SUJET**
11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**
12. **CORRESPONDANCE**
 - 12.1. Copie de la correspondance
13. **VARIA**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2025-11-191

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par M. Adrien Beaudoin

Appuyé par Mme Sabrina Lareau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 RAPPORT(S) DES COMITÉ(S) ET REPRÉSENTATIONS DU MOIS DES MEMBRES DU CONSEIL

M. FRANÇOIS PINARD, MAIRE

M. Pinard a eu ses premières rencontres avec la direction générale. Il a également participé à la première rencontre du conseil municipal avec tous les nouveaux élus. Il a assisté à la rencontre du bilan de la saison touristique de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources (CCES) chez Écogites inspire, à un atelier de travail de la MRC des Sources portant sur le budget 2026 ainsi qu'au projet de recherche sur l'enseignement de la réanimation cardiorespiratoire (RCR) donnée par Dre Geneviève Goulet.

3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

MME HUGUETTE JARRET

Mme Jarret adresse ses félicitations au nouveau conseil.

M. NICOLAS RUDLOFF

M. Rudloff adresse ses félicitations au nouveau conseil. Il demande également la possibilité d'avoir un verbatim plus détaillé pour les procès-verbaux.

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2025-11-192

4.1 Adoption des comptes à payer – Octobre 2025

Il est proposé par M. Alain Côté

Appuyé par Mme Maryline Royer

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 27 septembre au 7 novembre 2025 au montant de cent soixante et onze mille quatre cent quatre dollars et quarante-trois sous (171 404,43 \$).

ADOPTÉE

4.2 Journal de facturation – Octobre 2025

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois d'octobre 2025.

2025-11-193

4.3 Renouvellement du contrat des assurances avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le contrat des assurances pour l'année 2026;

Il est proposé par M. Adrien Beaudoin

Appuyé par Mme Sabrina Lareau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le contrat des assurances de la Municipalité avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit renouvelé pour l'année 2026.

QUE le coût des assurances pour l'année 2026 est de vingt-sept mille six cent cinquante-sept dollars et soixante-six sous (27 657.66 \$).

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer le contrat de renouvellement des assurances.

QUE le paiement de cette facture soit fait en janvier 2026.

ADOPTÉE

2025-11-194

4.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027 à 2028-2029 du Centre de services scolaire des Sommets (CSSS)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets (CSSS) a acheminé son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027 à 2028-2029 pour consultation;

CONSIDÉRANT QUE ce processus de consultation annuel prévoit que chaque municipalité desservie par le CSSS peut donner son avis au conseil des commissions au sujet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille ont pris connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027 à 2028-2029;

*Il est proposé par M. Alain Côté
Appuyé par Mme Sarah Levasseur
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est en accord avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027 à 2028-2029 du Centre de services scolaires des Sommets (CSSS).

ADOPTÉE

2025-11-195

4.5 Répartition des dossiers municipaux

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale de 2025, le 2 novembre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite répartir les dossiers entre les membres du conseil;

*Il est proposé par Mme Maryline Royer
Appuyé par M. Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE les membres du conseil nomment les conseillers et conseillères responsables des dossiers suivants :

M. FRANÇOIS PINARD, MAIRE

- Représentant politique de la Municipalité
- Projet d'égout
- Développement domiciliaire
- Représentant à la MRC des Sources

M. ALAIN CÔTÉ, CONSEILLER

- Voirie
- Développement domiciliaire

M. SYLVAIN CRÈTE, CONSEILLER

- Changements climatiques
- Transition énergétique

MME SARAH LEVASSEUR, CONSEILLÈRE

- Aménagement et urbanisme

M. ADRIEN BEAUDOIN, CONSEILLER

- Sécurité incendie
- Matières résiduelles
- Comité de sécurité publique
- Maire suppléant pour la durée d'un (1) an

MME SABRINA LAREAU, CONSEILLÈRE

- Milieux de vie et services à la communauté
- Régie interne
- Développement

MME MARYLINE ROYER, CONSEILLÈRE

- Infrastructures et sécurité en périmètre urbain
- Bâtiments
- Hygiène du milieu

ADOPTÉE

2025-11-196

4.6 Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Mme Sarah Levasseur

Appuyé par M. Alain Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal nomme M. Adrien Beaudoin, conseiller, comme maire suppléant de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

QUE ce mandat soit confié à M. Beaudoin pour une période d'un (1) an.

ADOPTÉE

2025-11-197

4.7 Désignation et délégation de la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT la tenue des élections générales municipales 2025, le 2 novembre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un nouveau maire;

CONSIDÉRANT QUE le maire souhaite désigner et déléguer Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, comme la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;

Il est proposé par Mme Sabrina Lareau

Appuyé par M. Sylvain Crête

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels soit Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2025-11-198

4.8 Modification des signataires au compte de la Municipalité

CONSIDÉRANT la tenue des élections générales municipales 2025, le 2 novembre;

CONSIDÉRANT QUE M. François Pinard est le nouveau maire de la Municipalité du canton de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE M. Adrien Beaudoin est le nouveau maire suppléant de la Municipalité;

Il est proposé par Mme Sabrina Lareau

Appuyé par M. Sylvain Crête

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal nomme M. François Pinard, maire, et M. Adrien Beaudoin, conseiller et maire suppléant, à signer tout document ou convention utile pour la gestion des comptes bancaires et pour la bonne marche des opérations de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

2025-11-199

4.9 Nomination du conseiller siégeant à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit nommer un représentant pour siéger au conseil d'administration;

Il est proposé par Mme Maryline Royer

Appuyé par M. Alain Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal nomme M. Adrien Beaudoin, conseiller, comme représentant de la Municipalité du canton de Saint-Camille pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

ADOPTÉE

2025-11-200

4.10 Renouvellement du contrat avec PG Solution / Infotech pour le logiciel informatique de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE PG Solution / Infotech est le fournisseur du logiciel Sygem de la Municipalité pour la gestion administrative;

Il est proposé par M. Adrien Beaudoin

Appuyé par Mme Sabrina Lareau

Et unanimement résolu par les membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle son contrat de service avec PG Solution / Infotech pour l'année 2026 pour un montant de six mille six cent soixante-douze dollars (6 672 \$), taxes en sus.

QUE le paiement de cette facture soit fait en janvier 2026.

ADOPTÉE

2025-11-201

4.11 Invitation au souper de Noël de la FADOQ

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ tiendra son souper de Noël le 29 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une invitation et que le prix par personne est de vingt-cinq dollars (25 \$);

Il est proposé par Mme Sabrina Lareau

Appuyé par Mme Sarah Levasseur

Et unanimement résolu par les membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise M. François Pinard, maire, ainsi que M. Beaudoin et M. Côté, conseillers, à participer au souper de Noël de la FADOQ qui se tiendra le 29 novembre 2025, au coût de vingt-cinq dollars (25 \$) par personne.

ADOPTÉE

5 LÉGISLATION

5.1 Dépôt des formulaires d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne que les membres du conseil ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires en vertu des articles 357, 358 et 361 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

7 TRANSPORT ET VOIRIE

2025-11-202

7.1 Programme d'aide à la voirie locale (PALV) – Reddition de comptes

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Adrien Beaudoin

Appuyé par Mme Sarah Levasseur

Et unanimement résolu par les membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille approuve les dépenses d'un montant de deux cent vingt-neuf mille huit cent dix-huit dollars et dix-huit sous (229 818,18 \$) relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

8 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2025-11-203

8.1 Renouvellement du contrat avec Biogénie Groupe Ortec pour la disposition du compost

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille doit renouveler son contrat avec Biogénie Groupe Ortec pour la disposition des matières organiques;

Il est proposé par M. Adrien Beaudoin

Appuyé par Mme Sabrina Lareau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte l'entente pour la disposition des matières organiques avec Biogénie Groupe Ortec, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, au coût de quatre-vingt-un dollars et quarante-trois cents (81,43 \$), par tonne métrique, taxes en sus.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer ladite entente avec Biogénie Groupe Ortec pour la disposition du compost.

ADOPTÉE

2025-11-204

8.2 Renouvellement du contrat avec Waste Management pour la disposition des déchets

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a une entente avec Waste Management pour la disposition des ordures;

CONSIDÉRANT QUE l'entente doit être renouvelée pour l'année 2026;

Il est proposé par Mme Sabrina Lareau

Appuyé par M. Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle l'entente avec Waste Management pour la disposition de ses déchets au prix de quatre-vingt-quatre dollars (84,00 \$) la tonne métrique plus la redevance de trente-quatre dollars (34,00 \$), taxes en sus.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer cette entente au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois d'octobre 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les permis délivrés au mois d'octobre 2025.

2025-11-205

9.2 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale 2025 le 2 novembre;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sarah Levasseur a été élue conseillère municipale;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sarah Levasseur siégeait sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à titre de citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement concernant la constitution du CCU prévoit un membre du conseil et quatre (4) personnes citoyennes de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE Mme Levasseur ne peut plus siéger à titre de citoyenne en étant conseillère municipale et donc, nous avons un siège vacant pour les personnes citoyennes de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Bellerose y siégeait comme membre du conseil municipal et que celui n'est plus conseiller;

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Merrien a donné son intérêt pour siéger sur ce comité;

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable des dossiers municipaux touchant l'aménagement et l'urbanisme est Mme Sarah Levasseur;

Il est proposé par Mme Sarah Levasseur

Appuyé par M. Alain Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal nomme M. Patrick Merrien pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à titre de citoyen.

QUE le mandat de M. Merrien soit jusqu'en février 2026, afin que le renouvellement de son mandat soit en même temps que les autres personnes citoyennes qui y siègent.

QUE le conseil municipal nomme Mme Sarah Levasseur pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à titre de conseillère municipale.

ADOPTÉE

10 LOISIRS ET CULTURE – AUCUN SUJET

11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

M. PATRICK MERRIEN

M. Merrien adresse ses félicitations au nouveau conseil. Il questionne également sur le poste d'inspecteur en environnement et en bâtiment.

M. NICOLAS RUDLOFF

M. Rudloff remercie le conseil pour les explications données avant l'adoption des points à l'ordre du jour. Il demande également la possibilité d'avoir une mise à jour du projet du réaménagement du parc. Il questionne également sur la résistance des structures autoportantes pour le parcours photos de la commémoration de Zoël Miquelon.

MME CHRISTIANE BONNEAU

Mme Bonneau questionne sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Sommets (CSSS) à savoir s'il y a des changements pour Saint-Camille. Elle questionne également sur le délai légal pour l'adoption des règlements d'urbanisme.

M. PASCAL ANDRIEUX

M. Andrieux questionne sur l'avancement du dossier du projet d'égout.

M. DONALD RAYMOND

M. Donald Raymond questionne sur la refonte des règlements d'urbanisme et l'adoption de ceux-ci.

12 CORRESPONDANCE

12.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

13 VARIA

2025-11-206

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Alain Côté

Appuyer par M. Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la présente séance soit levée à 19 h 33.

ADOPTÉE

M. François Pinard
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, François Pinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

François Pinard
Maire